

Désignation de la secrétaire de séance : Clarisse EGLOFF

Présents : MM Jean Christophe Mathy Poisot - Daniel Gaudon - Christian Pradel - Mmes Annick Di Stefano - Clarisse Egloff - Françoise Favre - Isabelle Gondard - Emilie Perrin - Simone Soly - Marie-Claude Vermare - Béatrice Wesse
Excusée : Christèle Mure.

Adoption du précédent PV du 30/01/2024 à l'unanimité

CCAS :

1 - Secours : présentés par Daniel GAUDON :

- Secours alimentaire : M. [REDACTED] Alerté par Assistante sociale qui a beaucoup insisté pour que le CCAS intervienne. Cette personne a droit à l'AAH. Ces derniers temps l'AAH a été versée à pôle emploi au lieu de lui être versée à lui. Il a été rencontré à domicile par M. GAUDON qui a été accueilli par le chien, M. GAUDON a été reçu dans la chambre. Un bon d'aide alimentaire de 50€ à Intermarché (vente d'alcool interdite) lui a été accordé.

- Autres secours : Mme [REDACTED] avec un enfant de 9 ans, séparée du nouveau compagnon. Elle a dû se meubler et assumer seule le coût du logement. Elle travaillait à la crèche de Marcy l'Etoile. Sur nos conseils, elle est embauchée depuis février 2024 à l'ADMR de Pontcharra, ce qui lui évite des frais de transports et de nourriture. Actuellement, elle touche 80€ d'APL et 85€ de pension alimentaire. Elle a commencé des démarches pour réévaluer la pension alimentaire. L'assistante sociale demande la prise en charge de 350€ de factures de cantine et périscolaire (octobre, novembre et décembre) dues à la commune de Vindry sur Turdine. Avant de régler ces factures (la commune n'est pas dans l'urgence), l'assistance sociale doit intervenir pour finaliser le dossier de l'épicerie sociale, mettre en route l'aide sociale à l'enfance. Le CCAS demande un budget d'apurement avec mise à jour des nouvelles ressources, l'ouverture de la prime d'activité, la révision des APL, le dossier épi'autre. On sursoit à l'aide sur les conseils de Mme [REDACTED]

2 - Election de la vice-présidente déléguée :

- Rôle : c'est une personne en suppléance pour remplacer une absence pour congés, maladie... Elle aura pour charge d'assurer les fonctions de D. GAUDON de C. PRADEL. Pour cette élection M. PRADEL a proposé Clarisse EGLOFF. Il a demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaitait se présenter. Aucun autre membre du conseil d'administration ne s'est proposé. L'élection s'est déroulée à bulletin secret. M. PRADEL a désigné deux assesseurs.

Assesseurs : Isabelle GONDARD et Béatrice WESSE.

1 candidate : Clarisse EGLOFF

Résultat des votes : 10 votants. Elue avec 9 voix et 1 blanc.

Mme Clarisse EGLOFF est élue vice-présidente déléguée à la majorité des voix

3 - Attribution des subventions 2024 :

- Voir le tableau des demandes de subvention des associations. Reconduction des mêmes montants que l'année précédente pour toutes les associations concernées. Adopté à l'unanimité.

- Centre social de Pontcharra : C PRADEL, D. GAUDON et S. SOLY sortent pour l'étude de demande. Montant demandé et accordé 1300€. Adopté à l'unanimité.

- Club Amitié de Dareizé : Marie Claude Vermare sort pour ne pas prendre part au débat. Montant de 200€ accordé (+80€ car le club organise la fête des mères). Adopté à l'unanimité.

4 - Approbation du compte administratif 2023 :

- Le compte administratif a été présenté lors du DOB, en janvier. Il a été à nouveau fait lecture du détail de ce compte. Voir le document joint « Situation budgétaire ». Il présente un résultat excédentaire de 7669.02€.
Adopté à l'unanimité.

5 - Affectation du résultat 2023 :

L'excédent de 7669,02€ est affecté en « report à nouveau » (fonctionnement 2024). Adopté à l'unanimité

6 - Budget primitif 2024

Le montant du budget s'élève à 70 505.02€. Il est en nette diminution du fait qu'il n'y a pas lieu de verser une subvention d'équilibre à la Résidence Autonomie.

Quelques remarques : la plus grosse dépense concerne les colis/repas des aînés. Le budget « Galette » comprend l'organisation du thé dansant.
Adopté à l'unanimité

7 - Approbation compte de gestion 2023

Tenu par le trésorier il est conforme aux opérations retracées dans le Compte Administratif. Approuvé à l'unanimité

8 - Instauration du télétravail :

Le but est de permettre à certains employés de travailler à domicile sans interruptions de tâches comme pour exemple élaboration de projet, budget.... A raison de 1 jour par semaine maximum selon besoins.

Le cadre du télétravail est défini par la charte, qui détermine les conditions d'exercice. Approuvé à l'unanimité

9 - Adhésion au dispositif cdg69 de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste dans la fonction publique :

L'obligation est faite à la collectivité de signaler les actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste dans la fonction publique, avec un suivi psychologique etc. Afin d'assumer cette charge le cdg69 met à disposition les moyens et la structure moyennant une redevance. Coût d'adhésion 100€. Approuvé à l'unanimité

10 - Adhésion convention COR.

Mutualisation d'un agent de prévention qui travaille à la COR. Pour respecter l'obligation de sécurité au travail de l'ensemble des agents, il est décidé de faire appel au préventeur pour permettre au CCAS et la Résidence Autonomie de respecter toutes leurs obligations en matière de conditions de travail. La commune adhère déjà à ce service. Le fait de former un agent en interne représenterait un coût 3 fois supérieur à celui de l'adhésion qui est de 415€
Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- Finaliser le repas de Dareizé : en fin d'année, il est décidé d'un repas unique à St Loup pour les deux villages. Les maires délégués sont d'accord. Le repas aura lieu le 14 décembre 2024. Pour Pontcharra sur Turdine, le repas aura lieu le 7 décembre 2024, tout comme le goûter pour Les Olmes. Ces informations figureront sur l'agenda du prochain VIA.

Résidence Autonomie :

11 - Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle. Un décret donne la possibilité d'octroyer une prime aux fonctionnaires dont le traitement est le plus faible. (Voir tableau) La collectivité a choisi d'attribuer une prime correspondant à la moitié du montant possible. Elle est attribuée en fonction de la quotité de travail. Cette prime concerne 3 agents. Elle est versée une seule fois. Coût de 780€.

Approuvé à l'unanimité

12 - Approbation ERRD ((Etat Réalisé des Recettes et Dépenses) 2023 et affectation du résultat :

Ce sont les mêmes chiffres que ceux présentés lors du CA de Janvier. (Voir tableaux). L'exercice se traduit par un excédent en fonctionnement de 32.819,97€. Il est proposé une affectation de résultat comme suit: 8.825,25€ sur un compte de réserve et 23.214,32€ pour apurer un déficit constaté précédemment. Le produit des loyers est en très nette augmentation par rapport à ce qui était prévu en raison d'un taux d'occupation proche de 100% à savoir 99.6%. Malgré de nombreux mouvements de résidents, on enregistre peu de jours d'inoccupation entre deux locations. Nous disposons d'une liste importante de personnes en attente d'un logement.

On note que malgré les augmentations drastiques des charges, dont notamment les coûts énergétiques, le résultat de l'exercice est excédentaire, ce qui démontre une bonne gestion.

13 - Approbation compte de gestion 2023

Conforme à l'ERRD approuvé précédemment.

Approuvé à l'unanimité

14 - Approbation de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) 2024 :

Les charges augmentent chaque année (476.139€), notamment les charges courantes, dont les énergies (groupe 1) et la masse salariale (groupe 2).

Les recettes : l'augmentation des loyers est prise en compte mais cette augmentation ne permet pas d'avoir un budget équilibré. Le budget présente donc un déficit de 23 000€. Il sera nécessaire d'augmenter les loyers l'année prochaine.

Remarque : ce déficit devra être pris en compte lors du prochain budget.

Pour information : 3 résidents demandent de l'Aide sociale suite à cette augmentation. Et deux autres élaborent une demande. Personne n'a choisi de quitter la résidence suite à cette hausse de loyer. L'augmentation des loyers se fait sous le contrôle du département.

Approuvé à l'unanimité

15 - Contrat Barski Toitures 2024/2025.

Il est nécessaire d'entretenir les toits. Le contrat est de 850€HT. Le toit vers la poterie est intégré au nouveau contrat, sans augmentation par rapport à l'année dernière. La rénovation des chenaux est prise en charge par le propriétaire.

Approuvé à l'unanimité

16 - Vie de l'établissement :

L'établissement est complet. Il y a 5 dossiers en attente d'admission.

Les élections du CVS se sont tenues. M. BAZIN est élu président pour les résidents, sa fille intègre le collège des familles. Mme HUSSON représentant du personnel conserve son siège.

Des réunions avec les familles ont eu lieu autour de l'ancienne association Tisane aux Tilleuls, pour peut-être relancer cette dernière.

Le voyage à Vichy : du 14 au 15 Octobre séjour thermal tout compris. La subvention de 7185€ est obtenue, donc 13 résidents + 2 accompagnants (conducteurs du minibus) pourront y participer.

La semaine bleue : du 30 septembre au 4 octobre. On reconduit une exposition, des ateliers, la dictée... Tout sera accessible sur le site de la mairie.

Le budget concernant le forfait autonomie : le montant attribué est plus important que l'année dernière, il représente 9.623€, nous permettant de poursuivre les animations de qualité à destination les résidents.

Questions diverses :

L'évaluation externe reste à réaliser. Le département nous autorise à la différer en 2025. La Résidence Les Tilleuls est en lien étroit avec le département grâce à M. Mathy-Poisot.

Séance levée à 21h15.

The block contains several handwritten signatures in black ink. There are approximately 10-12 distinct signatures scattered across the lower half of the page, some appearing to be initials or full names in cursive script. The signatures are of varying sizes and orientations, suggesting they were written individually by different people.